

LA LOCATION MEUBLEE

05 octobre 2021

Arielle NOWAK

Public :

Experts-comptables et collaborateurs

Prérequis :

Aucun

Objectif :

- Faire le point sur la fiscalité afférente à l'activité de location meublée, que celle-ci soit exercée à titre professionnelle ou non professionnelle.
- Soulever les points de vigilance à suivre sur ces dossiers, au regard des différentes problématiques fiscales susceptibles d'être rencontrées

Contenu de la formation :

- Quelques points de vigilance non fiscaux
- L'impôt sur les revenus
 - Les immobilisations
 - L'amortissement
- La fiscalité des plus-values
 - Professionnelles et non professionnelles
 - Les changements de situations
- L'Impôt sur la fortune immobilière
- La TVA
 - Sur les loyers
 - Sur la mutation du bien immobilier
- Les impôts locaux
 - La CET
 - La taxe d'habitation et la taxe foncière

Moyens pédagogiques et techniques :

Exposé de l'intervenant

Un support de formation est diffusé sur écran à l'aide d'un vidéoprojecteur et remis aux participants par e-mail.

Echanges d'expérience qui permettront d'éclaircir certains cas particuliers auxquels les stagiaires auront pu être confrontés.

Modalités de suivi de la formation :

Formation en présentiel.

Feuilles de présence signées par le formateur et par les stagiaires par demi-journée à remettre au formateur pour transmission à l'ADECA.

Chaque stagiaire reçoit un lien, par mail, pour compléter les fiches d'évaluation à l'issue de la formation.

Une attestation individuelle de formation est téléchargeable par le stagiaire.

Modalité d'organisation :

- **Lieu** : Hôtel Mercure, 34 avenue de Verdun à Meylan
- **Durée** : 4h
- **Horaire** : 14h-18h
- **Groupe** : 25 personnes